

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2021

Nos réf : HT/DB/MCR

**Présents** : RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, CONTET Jean-Pierre, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, URAS Michaël, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, DEVAUX Cloé, MANIAS Marcel, MORENO Christine, TRAVERSIER Agnès, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie.

**Excusés** : WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick,  
DURY Bernard a donné procuration à TRAVERSIER Agnès,  
ATAR Nathalie a donné procuration à FRANÇOIS Claudine.

**Absent** : REBOUH Mehdi.

**Madame Sophie RADREAU**, Maire :

- ouvre la séance ;
- dresse l'état des présences ;
- **Madame Mylène MANGE** est nommée secrétaire de séance ;
- constate le quorum.

Le compte-rendu du 15/06/2021 n'appelle aucune observation. Les membres signent le registre.

## I – Démission de Monsieur Christian LAFRANCE ; installation de Madame Christine MORENO

**Madame Sophie RADREAU**, Maire, accueille une nouvelle conseillère, **Madame Christine MORENO**, et lui souhaite la bienvenue.

## II – Délibérations

### • Avis du Conseil Municipal – Pacte de gouvernance de Pays de Montbéliard Agglomération

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et en particulier son article 1<sup>er</sup> disposant de la possibilité pour les communes et les EPCI de se doter d'un pacte de gouvernance,

Vu la délibération du 14 janvier 2021 adoptée par le Conseil de Communauté de Pays de Montbéliard Agglomération en vue d'élaborer un pacte de gouvernance,

Vu la transmission faite le 31 août 2021 par le Président de Pays de Montbéliard Agglomération du projet de pacte de gouvernance,

**Madame le Maire** expose que la loi du 27 décembre 2019 dite loi « Engagement et proximité », prévoit la possibilité pour les intercommunalités d'adopter un pacte de gouvernance entre les communes et leur établissement public de coopération intercommunale.

**Madame le Maire** informe que le Conseil Communautaire de PMA a décidé de l'élaboration d'un tel pacte par délibération le 14 janvier 2021.

Un groupe de travail représentatif des sensibilités politiques présentes à l'Agglomération a été constitué pour participer à l'élaboration du projet de pacte de gouvernance articulé en quatre parties :

- Partie 1 : Les élus communautaires et les instances délibératives et exécutives de Pays de Montbéliard Agglomération,
- Partie 2 : Le Processus décisionnel et la place centrale du Maire et des communes membres,
- Partie 3 : La collaboration Communauté-Communes,
- Partie 4 : L'évolution du pacte.

**Madame le Maire** précise que le projet de pacte a été présenté au Conseil des Maires du 10 juin 2021.

**Madame le Maire** indique que le projet de pacte lui a été adressé par le Président de l'Agglomération le 31 août 2021 et que la loi permet aux communes membres de rendre un avis préalable dans un délai de deux mois après transmission du projet de pacte. Elle ajoute que, après avis des Conseils municipaux des communes membres, le Conseil d'Agglomération examinera ce projet de pacte de gouvernance au cours d'une séance en fin d'année 2021.

Après en avoir délibéré et **par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,**

**le Conseil Municipal** émet un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance de Pays de Montbéliard Agglomération.

### • Cession d'une partie de la parcelle AC n°813

**Madame le Maire** soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Madame Elvan YAVUZSOY, domiciliée 22 rue des Mirabelles à Bavans, souhaite acquérir une partie de la parcelle de terrain cadastrée section AC n° 813 soit 1.87 ares.

Si l'on applique le tarif au mètre carré d'une vente de terrain qui a déjà été réalisée en 2019 dans le même secteur, la valeur de la parcelle sollicitée par Mme YAVUZSOY représenterait un montant de 3 462.96 €.

Cependant, le terrain dont l'acquisition est sollicitée par Mme YAVUZSOY n'offre pas la même configuration. En effet, le terrain pris en référence était plat, dans la prolongation du jardin de l'acquéreur et dénué de végétaux (dont l'implantation n'aurait pas permis une jouissance optimale du terrain). Afin que le terrain convoité par Mme YAVUZSOY présente sensiblement les mêmes caractéristiques, il est nécessaire de supprimer les végétaux existants, travaux que Mme YAVUZSOY a prévu de faire réaliser. Les services techniques communaux ont estimé le coût de ces travaux de suppression de végétaux à environ 1000.00 € TTC.  
Le prix de vente de cette partie de terrain pourrait alors être consenti pour la somme de 2 400.00 €.

**Vote : 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**

- **Création de postes**

**Madame le Maire** rappelle à l'assemblée :

► Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

► La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes).

► En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 07 avril 2021,

Considérant la mise en place du Centre de Loisirs au sein du Pôle Enfance Jeunesse depuis septembre 2019,

Considérant la forte demande d'accès à ce service,

Considérant le besoin de pérenniser ce service et donc de renforcer les effectifs :

**Madame le Maire propose à l'assemblée :**

- la création de deux emplois permanents d'animateur périscolaire/restauration/Centre de Loisirs à temps complet,
- à ce titre, ces emplois seront occupés par des fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux, aux grades d'adjoints d'animation territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :
  - o Participera à la distribution et au service des repas,
  - o Participera à l'encadrement des enfants pendant l'interclasse du midi, les temps périscolaires et/ou extrascolaires (accueil et animation en activités éducatives en dehors du temps scolaire).
  - o Participera à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets enfance et jeunesse.
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.
- la modification du tableau des emplois sera effective à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

**Le Conseil Municipal**, sur le rapport de **Madame le Maire** et après en avoir délibéré,  
**par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,**

décide de créer au tableau des effectifs deux emplois permanents à temps complet d'animateur périscolaire/restauration/Centre de Loisirs aux grades d'adjoints d'animation territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux.

**Madame le Maire** est chargée de recruter les agents affectés à ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

### **III – Rapports des Commissions**

**→ COMMISSION « ENVIRONNEMENT – AMÉNAGEMENT URBAIN – PATRIMOINE »**  
**séance du 09 juillet 2021 et visite sur place du 30 juillet 2021**  
**– rapporteur Christine BUSSON ↗**

#### **Environnement – Nuisances récurrentes**

- Dépôt d'encombrants sur le parking du kinésithérapeute.
- Tickets de grattage déchirés dans la ruelle près de la boulangerie.
- Recyclage des masques à suivre.

### **Délibération / Subvention pour ravalement de façades**

La Commission valide le dossier GIACOMUZZI, concerné par l'opération Ravalement de façades 2020/2021 :

- M. GIACOMUZZI Mario, 38 bis rue des Cerisiers, pour un coût de travaux de 5 900,00 € HT, peut prétendre à une subvention de 885,00 €.

Vu la délibération n°53/2020 du 25/11/2020, **le Conseil Municipal,**

**par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**

décide d'allouer la subvention ci-dessus.

### **Doléances**

► **Problème de limites de propriétés privées** : parcelle AU136 située entre deux parcelles de la Chasse AU135 et AU137, des arbres fruitiers auraient été plantés sur la parcelle et une clôture serait également mal implantée. Sur les plans satellite et cadastre, on ne s'en rend pas compte. Une visite sur place est prévue. Conseil a été donné au propriétaire de la parcelle d'engager un géomètre expert foncier.

#### ► **Rue des Carrières**

Constat : les fortes pluies entraînent la terre, le sable, les graviers le long des propriétés des entreprises MAILLOT et LETONDEL. La Commission proposera des solutions pour régler la gestion des eaux de ruissellement de ce chemin communal.

#### ► **Autour de la fontaine de Dodu**

Un riverain souhaite acquérir du terrain communal sur lequel il a installé un petit bout de terrasse. Les parcelles 44 et 253 disposent depuis des temps immémoriaux du terrain communal attenant, appartenant au domaine public.

À la demande des riverains qui souhaitent clarifier cette situation, la Commission pourra proposer une convention d'occupation (de l'espace communal), dont les termes restent à définir en commission.

► L'acheteur d'une maison, à l'angle de la rue des Jardins, souhaite acquérir du terrain situé entre la maison et la noue communale.

Il existe une amorce de chemin communal (partie du domaine public non cadastrée) qui pourrait être vendue à condition d'être déclassée. Le coût de la procédure de déclassement serait ajouté aux frais d'acquisition de la parcelle par le candidat acheteur.

Demande sera faite au propriétaire de venir exposer son projet aux membres de la Commission afin d'envisager avec lui les différentes solutions.

#### ► **Rue des Rossignols**

- Problème d'eau jaune qui coulait au robinet : VEOLIA a été prévenu.

- Un vinaigrier sur la rue monte dans les fils électriques. Il faudra faire couper.

- Les riverains se plaignent des terrains non entretenus dans l'impasse qui monte. Un courrier sera envoyé aux personnes concernées.

#### ► **Secteur Combe Saint-Père**

Entre la rue des Pruniers et l'impasse Combe Saint-Père, on constate une masse de broussailles et de ronces qui se révèle être un nid à dépôt d'encombrants.

Les ateliers entretiennent la partie communale mais la plus grande surface appartient à Néolia. Il est urgent de leur demander d'intervenir sur toute cette zone en friche.

### **Informations diverses**

► Les travaux du tennis couvert sont en cours. Un rendez-vous de chantier a soulevé le problème d'évacuation des eaux (eaux de pluie ≠ eaux usées). Il y a nécessité de faire une étude pour trouver une solution à la gestion des eaux de pluie (étude non prévue dans le budget d'origine).

► Le bâtiment dédié à la restauration scolaire est terminé mais déjà trop petit. Il ne peut pas accueillir tous les enfants selon les normes sanitaires actuelles. On continue donc d'utiliser la salle des fêtes.

► Propositions d'aménagement et de circulation autour des écoles au quartier Bel-Air

► La Commission a demandé si l'ancienne piste de skate pouvait être utilisable (structure en béton, derrière le stade, enfouie sous la végétation). Cela n'est pas envisageable compte tenu de la dangerosité.

► Les employés communaux construisent des barbacanes afin d'éviter les flaques par temps de fortes pluies.

**Agnès TRAVERSIER** : « Cela ne concerne pas le compte-rendu. J'ai été interpellée par des riverains rue de la Côte au sujet du problème d'invasion de chats qui est toujours très présent. Et puis une deuxième interrogation de riverains concernant l'urbanisme et un permis de construire qui a été déposé rue du Carrosse, il n'y a toujours pas de suites et les travaux sont pratiquement terminés »

**Sophie RADREAU** : « Par rapport aux chats rue de la Côte, les gardes nature ont été prévenus. À PMA, je m'occupe également de la fourrière. Une action est déjà entamée dans une commune de l'agglomération pour recenser les chats et les emmener à la fourrière. Pour l'instant, le nombre de places est limité. Dès que les gardes nature auront terminé de s'occuper des chats sur cette autre commune, je leur demanderai d'intervenir rue de la Côte. Il faut juste attendre que les places se libèrent. »

**Christine BUSSON** : « Il y a aussi une autre possibilité : celle d'adhérer à une association qui pourrait gérer ce problème, c'est à l'étude afin de déterminer quelle serait l'association la mieux placée pour faire ce travail »

**Sophie RADREAU** : « Sur la rue du Carrosse, qui a un souci ? Ceux qui ont déposé le permis ou les voisins ? »

**Agnès TRAVERSIER** : « Les voisins ont remarqué que le permis était affiché, qu'il a été déposé en avril, mais qu'il n'y a toujours pas de réponse affichée, et les travaux continuent et sont presque terminés »

**Sophie RADREAU** : « En fait, des pièces supplémentaires ont été demandées dans les délais impartis par les services de PMA par rapport à l'accessibilité. Il s'agit de faire deux commerces et deux appartements dans cette maison »

**Agnès TRAVERSIER** : « C'est conforme au PLU ? »

**Sophie RADREAU** : « Ce n'est pas un problème de PLU, il s'agit d'accessibilité »

**Agnès TRAVERSIER** : « Si, il y a un chapitre du PLU qui traite de l'accessibilité. Est-ce que la création de deux cellules commerciales est conforme au PLU ? En fait, les gens s'interrogent sur plein de choses et n'ont pas de réponses »

**Sophie RADREAU** : « J'ai envoyé un courrier de réponse à cette dame. Comme la réponse en rapport à l'accessibilité n'a pu être donnée, c'est un accord tacite sur ce point, mais le dossier est encore en instruction »

**Agnès TRAVERSIER** : « Elle sait que c'est un accord tacite ? »

**Sophie RADREAU** : « Oui, elle le savait déjà et je lui ai fait également un courrier »

## → COMMISSION « PETITE ENFANCE – VIE SCOLAIRE – JEUNESSE »

séance du 07 juillet 2021

– rapporteur Jean-Luc MARTINO ↗

### Conseils des écoles Claire RADREAU et Françoise Dolto

► Conseil d'école élémentaire Claire Radreau : il a eu lieu le vendredi 25/06/2021 à 18h en salle Bernard Pagnot.

À noter :

- Départs de M. BETARD et de Mme MAUBERT et arrivée de M. Frédéric FELTEN (poste de direction).
- Limite de 24 élèves en CP.
- Effectif 2021-22 : 117 élèves en cycle II ; 74 élèves en cycle III ; 9 élèves en classe Ulis.

Voir ci-dessous.

► Conseil d'école maternelle Françoise Dolto : il a eu lieu le lundi 21/06/2021 à 18h30 à la salle polyvalente.

À noter :

- Départ de Mme VOLLMAR (retraite) et arrivée de Mme DESMOULINS, une nomination est attendue sur le dernier poste vacant.
- Effectif 2021-22 : 40 élèves en petite section ; 39 élèves en moyenne section ; 37 élèves en grande section.

Voir ci-dessous.

**Compte rendu conseil d'école n°3 du 25/06/2021**  
**Ecole élémentaire Claire Radreau**

Le Conseil d'école du 3<sup>er</sup> trimestre 2020/2021 s'est réuni à la salle Pagnot le vendredi 25 juin 2021 à 18h30

**Personnes excusées :**

Mme Fay

M. Laurent

Mme Respingue

Mme Han

Mme. Bertrand

Mme. Maubert

**Ordre du jour :**

- I. Présentation des membres du conseil d'école n°3
- II. Validation compte-rendu conseil d'école n°2
- III. Organisation de la rentrée 2021
- IV. Effectifs rentrée 2021, organisation des classes à la rentrée
- V. Bilan des enseignants
- VI. Bilan de la coop
- VII. Projet pour la rentrée 2021
- VIII. Mairie / Périscolaire
- IX. Questions diverses

**INSTALLATION DU CONSEIL D'ECOLE**

La séance commence à 18h30.

Il demande d'excuser l'absence de : M. Fay, M. Laurent, Mme Respingue, Mme Han, Mme Bertrand et Mme Maubert.

**I. PRESENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ECOLE N°3**

Président : M. Betard, directeur

---

Secrétaire : Mme Dorbon

Enseignant(e)s :

- Mme Fenger-Rodeschini : CP
- Mme Beucler et Mme Steinbach : CE1
- M. Betard : CE1/CE2
- Mme Thouret : CE2/CM1
- Mme Rossi : CM1
- Mme Dorbon : CM2B
- Mme Cotte : ULIS
- M. Fresard CP-CE1

Personnels rattachés à l'école :

- Mme Henriot : maîtresse E
- Mme Bhir AESH

Municipalité :

- M Martino, adjoint aux affaires scolaires
- Mme Bissoli, directrice du périscolaire
- Mme Radreau, Maire de Bavans

Représentants de parents d'élèves :

- Mme Jeannoutot
- M. Fahem
- Mme Henrici
- Mme Tekfaoui
- Mme Aquilano
- Mme. Bchiri
- Mme Fortu
- Mme Dautrety

Equipe de circonscription :

- L'Inspectrice de l'Éducation Nationale : Mme. Vieille-Marchiset

---

## II. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE N°2

Vote pour le compte-rendu du conseil d'école n°2

Vote : pour : **20**      contre : **0**      abstentions : **0**

## III. ORGANISATION RENTRÉE 2021

Un point a été abordé sur ce qui s'est passé à Bavans ces dernières semaines (décès, pétition, mouvement de personnel, etc.)

M. Felten est nommé à la direction de l'école. La décharge de celle-ci passe à 50 % à la rentrée. Une nouvelle psychologue titulaire sera nommée à la rentrée à l'école Claire Radreau.

Madame Maubert quitte son poste pour l'année 2021/2022.

Répartition des classes et mesures départementales : limite de 24 élèves en CP.

Question d'un représentant des parents d'élèves : *Comment le temps de décharge de direction sera-t-il comblé ?*

Réponse : Par le jeu des couplages, un enseignant sera nommé sur ce temps partiel.

Les horaires de la rentrée ne changent pas : 8 h 15 - 11 h 45 / 13 h 45 - 16 h 15. L'allongement de la pause méridienne n'est pas validé par le ministère de l'Éducation nationale. La durée des repas est questionnable sur le point de vue du rythme des enfants. L'organisation du temps scolaire ayant été votée pour 3 ans, il est impossible qu'elle soit revotée dans l'immédiat.

## IV. EFFECTIFS RENTRÉE 2021 - ORGANISATION DES CLASSES.

### A. Effectifs de la rentrée 2021

<b>CYCLE II</b>	<b>117</b>
CP	36
CE1	40
CE2	41
<b>CYCLE III</b>	<b>74</b>
CM1	41
CM2	33
<b>Total</b>	<u>1 9 1</u> <u>élèves</u>

### B. Organisation des classes :

CP : Mme Fenger-Rodeschini :  
CP-CE1 : Mme Respingue  
CE1 : Mme Beucler  
CE1-CE2 : /  
CE2 : Mme Thouret  
CM1 : Mme Rossi  
CM1-CM2 : Mme Dorbon  
CM2 : M. Felten

ULIS : 9 ULIS

De nouvelles affectations seront normalement enregistrées en ULIS.

## V. BILAN DES ENSEIGNANTS

- Réalisation d'un projet avec la mairie sur le patrimoine qui sera exposé au Fort du mont Bart à la rentrée 2021. Il y a eu des sorties dans la ville de Bavans auprès des fontaines et de la maison du tisserand pour les cycles 2. Les cycles 3 sont sortis aux abris sous roche.
- Un artiste (DAN Leconteur) est venu faire une représentation dans toutes les classes sur le respect de soi.
- Les CM2 ont réussi leur Permis Internet
- La classe des CM2 B a joué la carte de la fraternité. Un élevage de fourmis a été réalisé.
- Félicitations aux élèves qui ont réussi leur rallye mathématique et français.
- Le projet Peri-school pour les CE2-CM1.

## VI. BILAN DE LA COOP

- Les dépenses :
  - Dan Leconteur : 735 € + 214 € de livres.
  - Logiciel JOCATOP : 1480 €
  - Abonnement pass éducation
  - jeux de cour pour le bâtiment 2

Il y a de l'argent qui n'a pas été récupéré pour la sortie à Guedelon en juin 2020.

## VII. PROJET POUR LA RENTRÉE

- L'école reprendra les séances de piscine, mais pour les classes de CM1 et CM2, en effet cela permettra aux CM1 de cette année de pouvoir bénéficier du cycle piscine initialement prévu. Cela se passera soit à la Cité d'o ou à Valentigney.
- Pour la rentrée, l'école bénéficiera d'un intervenant pour pratiquer du tennis de table. Toutes les classes pourront durant plusieurs séances au fil de l'année découvrir ou redécouvrir le tennis de table. Cela se déroulera au sein de l'établissement dans le gymnase.

## VIII. MAIRIE / PERISCOLAIRE

- Bilan du périscolaire : Année particulière avec beaucoup de changement, et par chance, il y a eu zéro cas de COVID-19 parmi le périscolaire grâce à beaucoup d'anticipation. Nous pouvons tous nous féliciter (animateurs, enseignants, parents, etc.). Un repas pour Noël a été organisé et récemment un midi spécial : pizza.
  - Bilan de la mairie : Un grand merci à tout le monde pour le travail accompli cette année malgré le contexte difficile que nous avons connu. Il y a eu un bon retour pour les sorties sur le patrimoine de Bavans et le projet péri-school.
-

## IX. QUESTIONS DIVERSES

1. *Y aura-t-il une distribution de calculatrice pour les CM2 ?*

Oui avec également la remise d'une clé USB et les Fables de la Fontaine le mardi 6 juillet.

2. *Quand le mur du bâtiment 2 sera-t-il réparé ?*

Il n'y a pas de réponse précise pour l'instant. Il y a une étude pour réaménager la cour et les abords de l'école pour la sécurité des enfants. Le sujet sera traité rapidement.

3. *Y aura-t-il un aménagement au niveau du parking du haut ?*

Une étude a été lancée, les travaux sont à venir. Les habitants de l'immeuble ont été reçus par Madame Le Maire. Ils souhaiteraient que ce parking soit privatisé, mais ça ne sera pas le cas.

4. *Des soucis de bagarres entre les enfants dans la cour de récréation ?*

Certains enfants ont reçu des coups. Il y a une vigilance sur les problèmes de harcèlement. La BPDJ pourrait revenir faire une intervention dans l'école. Les problèmes ont été réglés par le dialogue et la coopération des enseignants avec les parents tout au long de l'année. L'équipe a toujours répondu au besoin. C'est l'école de la confiance, nous sommes dans une logique d'école inclusive. Tous les enfants doivent être accueillis et doivent apprendre à vivre ensemble. Ils ont besoin de se construire dans un milieu hétérogène, c'est ce qui forme le futur citoyen. Le rôle des parents ne doit pas être oublié dans ce cadre, attention à la banalisation de la violence. Le dialogue doit être une priorité pour les familles.

Remerciement pour cette année de la part de M. Betard auprès de tous les élèves, leurs parents, la municipalité, l'équipe enseignante et de circonscription. Bienvenue à M. Felten à la direction de l'école.

La séance est levée à 20 h 23.

Le président  
M. Betard Aymeric



La secrétaire,  
Mme. Dorbon Elise



# Procès-Verbal du 3<sup>ème</sup> Conseil d'École de la Maternelle F. Dolto de BAVANS

Lundi 21 juin 2021 à 17h45



## Personnes présentes :

- ✓ Enseignantes : CANTIN Claire, GERARD Séverine, GÉRARDIN Nicolas, TYRODE Stéphanie, VOLLMAR Nathalie et EMONIN Claire (directrice)- DESMOULINS Laetitia (enseignante nommée pour la rentrée de septembre 2021)
- ✓ ATSEM : LAIDY Hayette
- ✓ Municipalité : MARTINO Jean-Luc - RADREAU Sophie (arrivée à 19H05)
- ✓ Représentants des parents d'élèves : AQUILANO Shirley, BRENOT Fabien, BOISSON Virginie, FORTU Adeline
- ✓ Périscolaire : BISSOLI Audrey

## Personnes absentes ou excusées :

- ✓ Enseignantes : JEANNIN Caroline, VANHOUTTE Michel
- ✓ AESH : BIHR Océane, RUELLE Agathe, HERNANDEZ Nadia
- ✓ Représentants des parents d'élèves : DAUTREY Nassima, OZKANLI Mèryl
- ✓ DDEN : HUSSON Christophe

### 1- Approbation du compte rendu du 2<sup>ème</sup> Conseil d'École :

Le compte rendu du 2<sup>ème</sup> Conseil d'école du mardi 16 mars 2021 (qui s'est déroulé en visioconférence) est validé à l'unanimité.

Nomination d'une nouvelle secrétaire de séance : Mme FORTU

### 2- Effectifs et prévisions de l'organisation pédagogique pour la rentrée 2021 :

Effectifs au 21 juin 2021 : 111 élèves

	PS	MS	GS	TOTAL
Nbre d'élèves par niveau	40	34	37	111

Effectifs prévus pour la rentrée de septembre 2021 : 116 élèves

	PS	MS	GS	TOTAL
Nbre d'élèves par niveau	40	39	37	116

Mme VOLLMAR part en retraite début juillet ; nous lui souhaitons une bonne retraite et un bon repos bien mérité.

Mme DESMOULINS Laetitia a été nommée sur la classe vacante pour la rentrée 2021. Nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe.

Nous attendons la nomination d'une nouvelle maîtresse (ou maître) sur la dernière classe.

Prévisions des répartitions pour la rentrée de septembre 2021 :

	Mme Desmoulins	Mme/Mr ?		Mme Gérard	Mme Jeannin		Mme Emonin	TOTAL ECOLE
	PS	PS	MS	MS	MS	GS	GS	
<u>Nbre d'élèves par niveau</u>	24	17	6	24	9	13	23	
<u>Nbre d'élèves par classe</u>	24	23		24	22		23	116

### **3- Bilan du Projet ERASMUS+ :**

Notre projet ERASMUS se termine tranquillement. Après avoir aidé les amis de Brosino à découvrir les moyens de transport afin de leur permettre de se retrouver, un autre problème est survenu à « BONJADAN » ! Les habitants qui pouvaient enfin se voir et se rencontrer, étaient tristes car ils ne savaient pas s'amuser ! Les amis de Brosino ont donc demandé aux enfants de les aider afin de retrouver de la joie dans leur pays. Les enfants ont expliqué que pour être heureux il fallait s'amuser, chanter et danser ! C'est pourquoi, après avoir écrit une chanson sur Brosino (par les enseignants), les enfants ont appris une chorégraphie sur cette chanson ! La chanson existe également en version slovène et grec, et les enfants ont appris la chorégraphie inventée par les Slovènes. Les enfants des 3 pays vont donc danser sur la même chanson avec la même chorégraphie pour le final. Nous filmerons cette danse mardi prochain afin de réaliser un montage avec les vidéos des 2 autres pays !

Brosino pourra alors repartir à Bonjadan expliquer à ses amis comment faire pour s'amuser ! Il repartira donc définitivement dans son pays, mettant un point final à notre projet marionnette ERASMUS.

### **4- Bilan des projets des enseignants :**

#### - Activité « Tu me lis » :

Toutes les classes ont participé à cette activité : 2 personnes de l'association sont venues à raison de 1 fois/mois (sauf pendant les confinements) pour faire découvrir des albums aux enfants, et plus particulièrement sur le thème des émotions. (élection du meilleur livre à la dernière séance).

Nous espérons que nous pourrions continuer cette activité l'an prochain et que les parents pourront rentrer dans les classes pour accompagner les enfants.

#### - « Le livre élu » :

Chaque classe vient de procéder à l'élection du livre élu dans une liste de 14 albums de littérature de jeunesse. De belles lectures pour nos élèves.

A renouveler pour la rentrée prochaine.

#### - Spectacle Planètes Mômes « Les émotions » :

Le 18 mars, nous avons eu le plaisir de proposer à nos élèves un spectacle de « Planètes Mômes » sur le thème des émotions, intitulé « Que d'émotions pour Simon ». Le spectacle a eu lieu à la salle des fêtes ; nous remercions grandement la municipalité pour nous avoir mis à disposition la salle des fêtes et pour nous avoir aidé à la mettre en place pour accueillir nos élèves tout en respectant le protocole sanitaire (séparer les classes en cloisonnant des espaces distincts). Il y a eu 2 représentations afin de limiter le nombre de classes dans la salle. Les enfants ont adoré ce spectacle interactif.

#### - Rallye Numérique :

Dans la classe des GS de Mme Emonin, les élèves ont participé au rallye numérique organisé par le responsable informatique de l'Inspection : Les élèves ont eu 6 défis à relever en rapport avec un album « Grosse colère » (encore sur les émotions)

La classe a donc utilisé les 6 tablettes ; les élèves ont appris à utiliser un clavier pour écrire un petit texte, et à utiliser différentes applications pour apprendre à prendre des photos, filmer, enregistrer des voix... et même apprendre à utiliser une application « Scratch Junior » pour faire de la programmation. Ils ont adoré apprendre à manipuler les tablettes et voir qu'on peut faire d'autres choses que jouer.

Mme Emonin remercie également ses collègues d'avoir encadré quelques ateliers « tablettes » avec ses élèves pendant les décroisements de l'après-midi, ce qui a permis de travailler en petits groupes de 6.

- Anniversaires des élèves :  
Nous avons continué à fêter les anniversaires des enfants cette année. Nous remercions les parents d'avoir apporté les goûters ou les ingrédients pour réaliser la cuisine.
- Sortie au Parc du Petit Prince :  
Lundi 28 juin 2021, tous les élèves de l'école auront la chance de se rendre au Parc du Petit Prince en Alsace. Nous sommes ravis que cette sortie de fin d'année puisse avoir lieu avec tous les enfants de l'école, malgré le protocole sanitaire encore en vigueur. En effet, les classes seront séparées dans le bus par 2 rangées de sièges vides.  
Nous espérons que le soleil sera de la partie.
- Le photographe :  
Il est passé à l'école le jeudi 27 mai 2021. Nous attendons le retour des photos à redistribuer aux familles.

#### 5- Coopérative scolaire :

Le solde du compte au 21 juin 2021: 4133.03 €

#### CREDIT :

- Bénéfice vente de sacs : 549.70€
- Bénéfice vente des photos : à venir (en attente de la facture)

#### DEBIT :

- Spectacle Planète Mômes : 436.50€ +26€ (livres + CD)
- Chocolats Pâques + sachets: 148.40€

Factures à venir : le photographe, les entrées du Parc et les bus pour la sortie

#### 6- Sécurité, Travaux :

- Un exercice « alerte incendie » a eu lieu vendredi 18 juin 2021 à 14H50, sur la fin du temps de sieste, comme il nous l'est demandé. Cet exercice nous a permis de se rendre compte des défaillances.
- L'équipe enseignante souhaitait savoir s'il était possible de mettre des films anti-UV sur les dômes de la salle de motricité, pour faire diminuer la température en période de forte chaleur. Mr Martino répond qu'ils sont en train d'étudier le problème.
- Projet « aménagement de la cour » : Mr Martino explique qu'ils ont missionné un cabinet pour réaliser un projet autour de cette cour (50 m de long et de 8 m de large, soit environ 100 m<sup>2</sup>). Le principal problème reste la chaleur, puisqu'il n'y a pas d'ombre, hormis le petit préau existant, qui sert en plus principalement de garage à vélos. Il y a donc une nécessité de rajouter un espace vert ainsi qu'un espace de jeux de cour. Le cabinet a donc la charge de chiffrer un projet afin de pouvoir le réaliser en 2022.
- Mr Martino explique qu'un micro-onde a été commandé en remplacement de celui existant. L'équipe enseignante remercie la Municipalité.
- Concernant le projet de repeindre les classes, la Municipalité étudie le planning pour ces travaux à venir.
- Mr Martino informe que la Mairie a renouvelé le contrat ENT pour l'école. Les enseignants expliquent que même si tous les parents ne se connectent par encore régulièrement à cet outil, ils comptent bien continuer sur cette lancée et essayer de fidéliser cet outil dès la rentrée de septembre.

## 7- Questions écrites des parents :

### ✓ **Y aura-t-il une visite du CP pour les élèves de GS?**

Pour donner suite au protocole sanitaire, il n'y aura pas d'échange entre les classes de CP et les classes de GS comme habituellement, car les classes ne peuvent pas se mixer. Nous attendons une réponse du directeur de l'école Claire Radreau afin de savoir si une visite pour les parents des futurs CP sera organisée en cette fin d'année.

Pour la maternelle, une invitation a été envoyée aux familles des futurs élèves de PS, afin de proposer une visite de l'école le vendredi 25 juin 2021. (en 2 groupes : de 17h à 18h et de 18h à 19h)

### ✓ **Y aura-t-il des jeux dans la cour en attendant l'installation du nouveau projet ?**

Mr Martino pense éventuellement à installer des barnums pour protéger les enfants de la chaleur.

Lever de la séance : 19H20

Mme EMONIN Claire  
Directrice



Mme FORTU Adeline  
Secrétaire-adjointe



**ECOLE MATERNELLE**  
**Françoise DOLTO**  
3 rue de la Chapelle  
25550 BAVANS  
Tél: 03.81.96.25.10  
maternelle.francoise-dolto@ac-besancon.fr

## ENT Eclat

L'abonnement à l'espace numérique de travail est reconduit en 2021-2022 pour les deux écoles.

Retours d'expériences :

- Les professeurs utilisent régulièrement l'ENT et ils apprécient cet outil, ils souhaitent l'utiliser davantage en lien avec les parents pour la prochaine année scolaire.
- Certains parents rencontrent quelques difficultés à l'utiliser. À ce jour, les points qui posent problèmes ne sont pas connus, il faudra les identifier et éventuellement mettre en place une séance de formation (voir sous quel mode).

## Projet de réaménagement de la cour de l'école maternelle Françoise Dolto

- Une synthèse des travaux de la Commission relative aux points à intégrer au projet a été transmise à l'entreprise « Bureau du paysage » (document consultable en mairie).
- Un avant-projet a été présenté en mairie, le mardi 06 juillet, par Mr Pierre TOURNIER (Bureau du paysage). Cette réunion a permis d'éclaircir quelques points et de fixer les objectifs du projet à venir.

## Horaires 2021-22 école Claire Radreau

L'année scolaire 2021-2022 fonctionnera avec les mêmes horaires que l'année précédente.

En effet, la réponse de l'Inspection académique n'est pas arrivée avant le dernier Conseil d'école du vendredi 25 juin ; le Conseil d'école n'a pas pu se prononcer sur la proposition d'horaires décalés en lien avec l'organisation de la pause méridienne en restauration scolaire.

	MATIN		SORTIE	APRÈS-MIDI		SORTIE
	Ouverture	Début de classe		Ouverture	Début de classe	
<b>ÉCOLES RADREAU 1 &amp; 2</b>	<b>08H05</b>	<b>08H15</b>	<b>11H45</b>	<b>13H35</b>	<b>13H45</b>	<b>16H15</b>

### Restauration scolaire 2021-2022 (nouveau bâtiment périscolaire)

- Voir l'évolution de la crise sanitaire en septembre pour une éventuelle ouverture.

### Accueils de loisirs juillet 2021

Programmes consultables en mairie.

Inscriptions : 49 enfants de 3 à 6 ans ; 68 enfants de 6 à 12 ans.

### Projets 2021-2022

#### ► Projet "J'y vais à vélo, c'est classe !"

- Convention signée entre la ville de Bavans et la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

- Date : septembre 2021.

- Cible : élèves de l'école Claire Radreau.

- Prestataire : MPT (Unis-vers-selle).

- Objectifs : dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement sur la période 2017-2021, une des actions a pour but de promouvoir les mobilités actives (vélo, marche) pour les déplacements (domicile-école) et ainsi d'éviter un accompagnement scolaire en voiture.

Pour le projet dénommé "J'y vais à vélo, c'est classe !", la DREAL subventionne les écoles (ou les mairies) pour des opérations de remise en selle des élèves des écoles élémentaires, sur un trajet allant d'un quartier d'habitation à un groupe scolaire, avec l'aide d'associations locales de vélos-écoles, et d'associations de parents d'élèves.

Remarque : « En France aujourd'hui, 70% des élèves du premier degré – maternelle et élémentaire – vont à l'école en voiture, pour des trajets en moyenne inférieurs à 1.500 mètres »

Des études scientifiques ont montré que les 6-11 ans qui pratiquaient une activité physique pour se rendre sur leur lieu d'enseignement étaient plus disponibles pour l'apprentissage que ceux qui utilisaient les modes non actifs (voiture, car).

Le but de l'action est de permettre aux enfants de transformer le temps de transport individuel en temps d'activité sportive sans s'en apercevoir, et pour les parents de réaliser des économies de carburant.

L'objectif est également de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre.

#### ► Projet "Initiation au tennis de table"

- Une convention entre l'IA-DASEN et le PPCB est en cours de validation.

- L'initiation sera assurée pendant le temps scolaire lié aux activités sportives, elle aura lieu au gymnase Bel-Air et elle sera encadrée par M. Mariano Loukov DOMOUSTCHIEV (PPCB).

- Durée : année scolaire.

### Travaux/demandés

#### École Françoise Dolto

- Un planning de rénovation en peinture des salles de classe sera élaboré.

- Un robinet fuit, il est à resserrer.

- Des poignées du couloir sont descellées (manque vis de fixation).

- Les panneaux grillagés de la cour sont à vérifier et à consolider (des soudures ont lâché).

- Une fuite en salle BCD sur un radiateur est signalée (intervention urgente).

### Informations et questions diverses

- 50 élèves de CM2 (futurs collégiens) ont reçu en cadeau : une calculatrice, une clé USB et un livre. La distribution a eu lieu le 06 juillet à la salle polyvalente.

- Coût : 1 027,30 €.

**Agnès TRAVERSIER** : « Concernant le projet d'initiation au tennis de table par l'association bavanaise durant les activités scolaires, j'ai entendu dire que d'autres sociétés seraient partie prenante pour donner des initiations. Le Pingpong reproduirait d'année en année cette initiative ? »

**Jean-Luc MARTINO** : « Si d'autres associations veulent participer, elles sont les bienvenues. Il faut qu'elles présentent un projet, y compris financièrement, et que cela rentre dans les objectifs de formation de l'école. Il faut contacter Monsieur FELTEN. C'est lui qui donne son approbation, et la commune suit ou ne suit pas en fonction de la nature du projet. On aura un retour d'expérience du Pingpong et on pourra établir des règles. Les associations peuvent participer à ces programmes, il n'y a aucun souci »

**Répartition des créneaux des salles de sports**

**SAISON 2021 / 2022**

**Planning Salle Omnisports**

Heures	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	
Lundi	Ménage	GVF		Gendarmerie	FAURECIA FITNESS						HAND			Gendarmerie				
Mardi						FAURECIA Pilates /Foot					HAND							
Mercredi						FAURECIA TENNIS / Pilates	VOLLEY			USB du 01/11/2021 au 01/03/2022	HAND		BASKET					
Jeudi						FAURECIA Foot					USB du 01/11/2021 au 01/03/2022	HAND		USB du 01/11/2021 au 01/03/2022				
Vendredi		NETTOYAGE				MULTISPORTS FAURECIA					HAND		VOLLEY					
Samedi		HAND FIT																
Dimanche		COMPETITIONS										BASKET						

Les associations qui organiseront un tournoi devront le signaler 1 mois à l'avance afin que les dispositions nécessaires soient prises.

Les samedi après-midi, dimanche matin, dimanche après-midi où il n'y aura pas de compétition, il sera possible aux associations d'utiliser la salle sous réserve d'en faire la demande au responsable

L'association de gestion a priorité sur l'occupation de la salle, pendant les vacances scolaires jusqu'à 17h00

GVF utilise la salle durant les vacances scolaires sauf vacances de Noël

Le Volley garde ses créneaux pendant les vacances

Vacances Toussaint du 23/10/21 au 08/11/2021

Vacances de Noël du 18/12/21 au 03/01/2022

Vacances d'hiver du 12/02/2022 au 28/02/2022

Vacances de Printemps du 16/04/2022 au 02/05/22

Vacances été à partir du 07/07/2022

**SAISON 2021 / 2022**

**Planning Gymnase Bel Air**

Heures	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24		
Lundi	ECOLE												HANDETT	Dynamic gym					
Mardi	ECOLE													KARATE					
Mercredi			MENAGE									KARATE		GVF					
Jeudi	ECOLE											BABY HAND 17h15-18h15		KARATE					
Vendredi	ECOLE													KARATE	PING-PONG				
Samedi			KARATE				KARATE	PING-PONG											
Dimanche			KARATE					PING-PONG											

GVF utilise la salle durant les vacances scolaires sauf vacances de Noël

Vacances Toussaint du 23/10/21 au 08/11/2021  
 Vacances de Noël du 18/12/21 au 03/01/2022  
 Vacances d'hiver du 12/02/2022 au 28/02/2022  
 Vacances de Printemps du 16/04/2022 au 02/05/22  
 Vacances été à partir du 07/07/2022

Vendredi Entente entre les 2 clubs  
 En fonction des ententes entre ces 2 clubs, la demi-heure hâchée sera au profit du Ping-Pong

Pour mieux cerner les demandes de créneaux qui seront libérés par le Tennis, un formulaire de demande a été envoyé aux associations quelques jours avant la date de la Commission.

La Commission propose deux temps :

- 1- Le planning 2020/2021 reste valable jusqu'à l'installation du Tennis dans son bâtiment.
- 2- Puis le nouveau planning entrera en vigueur, les associations seront prévenues de la date.

Pour les créneaux restés disponibles : en faire la demande au préalable.

Le Handball ne souhaite plus partager les créneaux durant la période hivernale.

Période de vacances : blanchiment 15 jours avant, sauf pour ceux qui souhaitent garder leurs créneaux (un règlement a été élaboré et envoyé aux associations).

Le Tennis de table demande la salle Omnisports pour le Tournoi régional du 19 juin 2022, et pour le 2<sup>ème</sup> samedi de juin 2022.

Le Handball souhaite le premier samedi des vacances de Noël pour la compétition « les Papillotes ».

### **Forum**

La MPT assurera la buvette/petite restauration. Le moment convivial sera à midi.

La sonorisation est offerte par RG EVENT.

Nouveaux inscrits : la Pétanque, AMB gymnastique.

### **Journées du Patrimoine**

Une visite du Fort du Mont-Bart avec l'Adjointe au Patrimoine a permis de définir l'emplacement approprié pour exposer les créations des différents participants.

Les peintres et le photographe ont été contactés en août pour une réunion en mairie.

Faisant suite aux visites des fontaines et des abris sous roches avec les écoliers, la Commission a émis l'idée de mettre en valeur ces sites par la création de panneaux indicatifs.

### **Divers**

- Feux d'artifice : buvette/ petite restauration, maintenues sans modalités particulières. Seule restriction : ne pas rester au comptoir.

- Annulation de la Course du Mont-Bart.

- Tennis couvert : fin des travaux prévue début octobre.

- Toiture salle Omnisports : début des travaux prévu en octobre.

### **→ COMMISSION « ATELIERS MUNICIPAUX – TRAVAUX – FORÊT – CIMETIÈRE »**

**séance du 03 septembre 2021**

**– rapporteur Patrick LORDIER ↗**

### **Forêt**

► Cette année, l'ONF a proposé à la vente de bois (organisée à Villersexel le vendredi 3 septembre 2021) les parcelles suivantes :

- 7.i -11.i -12.i : total 397m<sup>3</sup> acquéreur société CALVI CELESTIN père et fils pour la somme de 24 579.00 € HT ;

- 18.i : total 207m<sup>3</sup> acquéreur société CALVI CELESTIN père et fils pour la somme de 10 419.00 € HT ;

- 21.r : total 169m<sup>3</sup> acquéreur société PIGUET BOIS CAPIBOIS pour la somme de 9 777.00 € HT ;

- 9.r : total 96m<sup>3</sup> acquéreur société BOIS ENERGIE ALSACE pour la somme de 4 833.00 € HT ;

Ce qui nous fait un total de 869m<sup>3</sup> pour une somme globale de 49 608.00 € HT.

► L'ONF a prévu pour cette année :

- une plantation de 50 noyers noirs d'Amérique qui seront mis sur la parcelle 18.i ;

- une plantation d'épicéa sapins de Noël de 200 plants sur la parcelle 29.i en remplacement des sapins prélevés pour Noël 2020.

Le devis des travaux avec les plantations s'élève à 4791.38 € TTC.

► Quatre panneaux "interdit à tous les véhicules à moteur" seront posés par les services techniques à chaque entrée du chemin « Gérard AUDOUZE » et route de Sainte-Marie.

► Affouage 2021-2022 :

- Parcours vitae : une deuxième campagne de sécurisation du site sera faite pour permettre ensuite la remise en état du tracé (manque de sciure emportée par les eaux pluviales).

- La date d'inscription a été avancée au 7 septembre 2021 jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2021.

- Fin de l'exploitation le 30 avril 2022. Il faut savoir qu'au terme de ce délai, si l'affouagiste n'a pas terminé l'exploitation de sa portion, il sera déchu des droits qui s'y rapportent (Article L.243-1 du Code forestier).

- Les affouagistes qui n'auront pas terminé leurs lots devront obligatoirement arrêter l'exploitation à la date du 30 avril 2022 et reprendre la coupe au 1<sup>er</sup> septembre afin de respecter le cycle de reproduction des animaux sauvages.

- Le délai d'enlèvement est fixé au 31 août 2022 afin de ne pas abîmer les chemins et d'éviter les périodes pluvieuses. Des autorisations spéciales après cette date pourront être données pour des cas exceptionnels dus aux aléas climatiques.

- Le prix reste inchangé : 10.00 € le stère.

- Le tirage au sort 2022 sera public avec présentation du pass sanitaire et du port du masque obligatoire et se fera par tranche horaire. Premier tirage de 9h à 10h les lots de 5 stères, de 10h à 11h les lots de 10 stères, de 11h à 12h les lots de 15 stères. Des lots de 20 stères pourront être également accordés cette année pour les personnes qui en feront la demande.

## Ateliers Municipaux

► Remplacement du petit tracteur JOHN-DEERE par l'achat d'un tracteur équivalent de la marque KIOTI d'une valeur de 28 334.00 €. Une remise de 2 834.00 € et la somme de 3 000.00 € pour la reprise de l'ancien tracteur ont été déduites sur cet achat. Ce qui nous fait un total HT de 22 500.00 €.

Un plateau de tonte est venu compléter l'équipement de ce tracteur au prix de 4 680.00 € HT, ainsi qu'un relevage de la tondeuse par vérin pris sur distributeur à 990.00 € HT et un équipement mulching à 450.00 € HT. Soit un total de 6 120.00 € HT ; une remise de 10% a été accordée par le fournisseur.

D'où un total définitif de 5 508.00 € HT soit 6 609.60 € TTC.

Reprise d'une ancienne tondeuse débroussailluse GRILLO non utilisée pour la somme de 1 500.00 € TTC.

D'où un total des achats de 5 109.60 € TTC.

Tout le matériel de l'ancien tracteur est adaptable au nouveau (chasse neige, épareuse, etc).

► En attente de l'achat d'une tronçonneuse sur perche : 1 026.00 € TTC, remise 13.26% → 890.00 € TTC, et d'une tronçonneuse plus puissante : 879.00 € TTC, remise 14.68% → 750.00 € TTC.

► Remerciements de la part de l'Association de Tir et du nouveau directeur de l'école primaire Radreau pour le travail effectué par les Ateliers.

## Travaux

► Travaux en cours : tennis couvert - la date de livraison du bâtiment est prévue pour fin octobre.

► Travaux réalisés par les services techniques :

- Remise en état des panneaux d'affichage pour les avis de décès.
- Préparation des murs à proximité des logements du centre pour l'application de fresques travaux emplois jeunes.
- Nettoyage des noues sur les Hauts de Bavans.
- Mise en place des alimentations électriques pour la pose des défibrillateurs salle omnisports et CCAS.
- Remise en état des regards sur la voirie.
- Désherbage des rues, tonte, arrosage.
- Remise en état de la clôture école RADREAU.

► Travaux à venir :

- Remplacement de la clôture bassin rue des Framboisiers HS. Devis en cours. La Commission décide le remplacement par des panneaux soudés. La pose sera effectuée par les services techniques.
- À la demande de nombreux jeunes, des poteaux de but sur le petit terrain de foot près de la salle Bernard PAGNOT seront remis prochainement en place. Achat du matériel 707.00 € TTC.
- Cimetière :
  - Le mur de séparation entre les deux cimetières s'écroule. Des devis sont en cours pour, soit le remettre en état, soit l'enlever complètement. La décision finale sera prise en concertation avec la Commission « Environnement – Aménagement urbain – Patrimoine ».
  - Le nombre de places restantes dans le nouveau cimetière reste à définir, les places non entretenues dans l'ancien cimetière (entre 130 et 140) devront faire l'objet de recherches auprès des familles concernées, en vue de les récupérer après vérification d'abandon ou de perpétuité.
  - Remerciements pour la propreté du lieu.

## Jardins

► Pompe des jardins défectueuse. Le calorstat est HS. Un fonctionnement provisoire a été mis en place par les Ateliers en attente de la fin des congés du prestataire.

► La parcelle n°2 étant libre, elle sera reprise par la personne qui occupe la parcelle n°18.

► Une réunion avec les jardiniers sera programmée courant novembre.

## Divers

► À la demande des habitants de l'Émaillerie, la sécurisation de la sortie rue de l'Émaillerie donnant sur la rue des Pins a été effectuée. Une haie qui gênait la visibilité a été enlevée sur environ 4 m par les ateliers.

► Demande d'une personne rue des Poiriers pour enlever des arbres à proximité de sa maison à cause des feuilles qui tombent sur sa propriété. Les Ateliers iront uniquement élaguer ces arbres.

## IV – Décisions

► Décision 01/2021 : Signature du Bail de location du logement communal conventionné, situé 08 rue des Écoles, avec Mme Lydie FAIVRE.

► Décision 02/2021 : Signature du contrat d'adhésion au service AFFRANCHIGO, avec LA POSTE Solutions Business.

► Décision 03/2021 : Signature d'une convention avec l'Association SHOW TIME / Les Tourtereaux 2021-2022

## V – Divers

### ► **DETR :**

Plusieurs notifications de subventions sont intervenues après le vote du budget. C'est une bonne nouvelle car ce sont des recettes supplémentaires qui n'étaient pas attendues.

- Rénovation énergétique de la chaufferie de la mairie : 4 522.61 €
  - Réfection de la partie basse de la rue du Mont-Bart : 14 688.00 €
  - Réaménagement de la Place Centrale : 101 803.66 €
  - Réfection de la rue des Acacias : 6 346.80 €
  - Réaménagement rues des Fleurs et du Carrosse : 41 624.42 €
  - Création d'un parking pour le pôle éducatif Claire RADREAU (parking bibliothèque) : 9 568.80 €.
- Soit un total de 178 554.29 € qui fera l'objet d'une décision modificative avant la fin de l'année.

### ► **Marché de fourniture et de livraison de repas et de goûters pour le service de restauration scolaire, la crèche et le centre d'accueil loisirs :**

Trois candidats ont répondu : les Cuisines d'Uzel, Malugani Frères et API Restauration.

L'analyse des offres a été effectuée le 29/07/2021. L'offre la mieux-disante, c'est-à-dire qui obtient la meilleure note finale en cumulant la note technique et la note relative au prix, est celle du candidat Malugani Frères.

Le montant de l'offre de Malugani Frères s'élève à 111 162.51 € HT.

Cette offre se base sur l'estimatif du nombre de repas qui seront consommés annuellement au regard des effectifs moyens des divers services.

Le marché public a été notifié à Malugani le 16 août 2021.

### ► **Rénovation énergétique salle omnisports :**

Nous avons reçu les résultats de l'audit énergétique qui était en cours. Pour atteindre les objectifs énergétiques nécessaires à l'obtention du label « BBC Performance » et aux financements inhérents à ce label, le montant prévisionnel des travaux à engager est d'un peu moins de 500 000.00 HT (isolation complète de l'enveloppe, VMC double-flux, remplacement du système de chauffage et de production ECS des vestiaires, remplacement des menuiseries extérieures, mise en œuvre de panneaux photovoltaïques). L'obtention de ce label permettrait à la salle omnisports de répondre aux objectifs de réduction des consommations énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'aux échéances fixés par l'État pour les bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup> pour 2050.

Le niveau d'accompagnement espéré se situe entre 70 et 80% du montant de l'opération, donc la somme inscrite au budget serait suffisante à condition d'être sûr d'obtenir ces subventions (Effilogis, DSIL, Agence National du Sport, Département, Région).

C'est pourquoi nous avons missionné un bureau d'étude pour produire un avant-projet détaillé, étape indispensable avant de déposer les dossiers de subvention.

Nous attendrons donc la notification des subventions pour nous assurer du financement avant le lancement de l'opération.

**Madame le Maire** rappelle l'invitation aux 30 ans de la Maison Pour Tous vendredi soir à partir de 16h30 et la soirée "Tréteaux" organisée par l'Association du Fort du Mont-Bart les 24 et 25 septembre 2021.

**Agnès TRAVERSIER** : « Il y a un appartement vacant ? »

**Sophie RADREAU** : « Oui, une visite est prévue demain matin »

**Séance levée à 19h50**